



HEBDO

LE PLAN EAU MISE SUR LES ÉCONOMIES ET LA MOBILISATION DE NOUVELLES RESSOURCES

Lors d'un déplacement au lac de Serre-Ponçon, Emmanuel Macron a présenté les grands axes du Plan eau. Parmi eux : le lancement d'un écowatt de l'eau, un objectif de 10 % de Reut d'ici 2030, l'interconnexion des réseaux et la réduction des fuites.

© Twitter Elysée *Le Plan eau se décline en six axes et 53 mesures*

Le suspense est enfin levé : les six grands axes du très attendu Plan eau ont été dévoilés par Emmanuel Macron, lors de son déplacement à Savines-le-Lac, dans les Hautes-Alpes jeudi 30 mars. Initialement attendues au Carrefour des gestions locales de l'eau en janvier dernier, les mesures de ce plan sont l'aboutissement de travaux engagés par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique dans le cadre de la planification écologique. L'eau est le premier chantier lancé dans ce cadre.

Le lieu de présentation par le Président n'a pas été choisi par hasard. Le village se situe au bord du lac de Serre-Ponçon, retenue artificielle d'1,27 milliards de m³, au cœur d'enjeux énergétique, touristique, d'irrigation agricole et de distribution d'eau potable. Et la retenue et ses différents usagers ont été confrontés notamment durant l'été 2022 aux effets du changement climatique, avec une baisse de 17 mètres de niveau du lac par rapport à la normale. « *La situation de l'été dernier ne sera pas exceptionnelle par rapport à ce qui nous attend* », a rappelé en ouverture de son discours Emmanuel Macron.

Préparer l'été 2023 et organiser la sobriété

Six axes pour 53 mesures Organiser la sobriété des usages de l'eau

- Économiser l'eau (plan de sobriété, accompagnement de 50 sites industriels, réduire consommation d'eau dans les bâtiments neufs, + 30 M€ supplémentaires/an aux pratiques agricoles économes, démarche Etat exemplaire, sensibilisation)
- Mieux planifier (plan d'adaptation dans chaque bassin versant avec une trajectoire de réduction des prélèvements, objectifs de réduction des prélèvements fixés dans les Sage et PTGE, arrêt des

prélèvements non soutenable)

-Mieux mesurer (abaissement des seuils de déclaration des forages domestiques, expérimentation d'une obligation de compteurs avec télétransmissions des volumes)

Optimiser la disponibilité de la ressource

-Sécuriser l'approvisionnement en eau potable (aide pour réduire les fuites et à l'interconnexion)

-Valoriser les eaux non conventionnelle

-Améliorer le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages

Préserver la qualité de l'eau

-Prévenir les pollutions (notamment des PGSSE pour tous les captages)

-Restaurer la fonction de filtre de la nature

Disposer d'outil pour atteindre ces ambitions

-Améliorer la gouvernance de l'eau

-Assurer une tarification de la gestion de la ressource

-Investir dans la recherche et innovation

Mieux répondre aux crises de sécheresse

-Informer des situations de tension (écowatt de l'eau, révision guide national des restrictions, développement d'outils pour gérer les crises)

Suivre les engagements

-Un compte-rendu à minima deux fois par an

Certaines mesures du Plan eau visent ainsi le court terme avec une amélioration de la gestion des crises liées à la sécheresse avant l'été. « *D'ici début mai, nous allons mettre en place un écowatt de l'eau pour responsabiliser chacun, a indiqué le président de la République. Nous allons également demander dans chaque secteur un plan de sobriété sur l'eau : les ministres les réuniront dans les prochains jours.* »

Dans le secteur de l'énergie nucléaire, un plan d'investissement va être lancé pour permettre d'adapter les centrales au changement climatique et les amener à fonctionner en circuit fermé. « *La production d'électricité représente 51 % de nos prélèvements d'eau et 12 % de nos consommations, avec le nucléaire et l'hydroélectricité* », a pointé Emmanuel Macron. Concernant le secteur de l'hydroélectricité, au niveau de chaque territoire, de nouvelles règles vont être élaborées avec les acteurs pour adapter le rythme des barrages aux enjeux et au partage des usages. De la même manière, les ministres de la Transition écologique et de l'Industrie vont réunir les 50 sites qui présentent le plus grand potentiel d'économie d'eau pour réfléchir à un plan d'investissement en la matière. Une expérimentation dans dix territoires sera lancée en 2024 pour l'installation obligatoire de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés pour tous les prélèvements importants.

Pour finir, l'objectif est d'atteindre une réduction des volumes l'eau prélevés de 10 % d'ici 2030. Un cap un peu moins ambition que celui fixé lors des Assises de l'eau qui, en 2019, fixait une réduction des prélèvements dans la ressource de 10 % en cinq ans et de 25 % en quinze ans.

Sécuriser l'eau potable et faciliter l'accès aux eaux non conventionnelles

Par ailleurs, cet été, 700 communes ont connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable dont 340 ont dû être approvisionnées grâce à des camions citernes et 200 par des bouteilles d'eau minérale. Au total, 2000 ont été identifiées comme particulièrement vulnérables car isolées ou avec des contraintes spécifiques. « *Pour accompagner les territoires fragiles, nous mobiliserons 180 millions d'euros ainsi que pour les 170 points noirs où les fuites du réseau sont importantes, avec un taux supérieur à 50 %, a annoncé Emmanuel Macron. Nous travaillerons avec les maires pour qu'un maximum de travaux soient réalisés avant l'été.* » Ces chantiers seront accompagnés par les agences de l'eau.

Le plan compte également faciliter le montage de projet de réutilisation des eaux usées traitées (reut) et compte voir le développement de 1000 projets d'ici 2027. « *Notre ambition est de passer de 1 % de réutilisation des eaux non conventionnelles à 10 % d'ici 2030, a assuré Emmanuel Macron. Nous souhaitons accélérer les procédures administratives et lever les verrous. Nous visons la réutilisation de 300 millions de m³.* » Dans cet optique, un appel à manifestation des collectivités littorales sera lancé.

Pour aider au maintien de l'eau dans les sols, 50 millions d'euros par an supplémentaires pour la préservation des zones humides seront accordés en 2024 dans le cadre de paiement pour services écosystémiques (PSE) . Dans la continuité des mesures lancées dans le cadre du Varenne agricole de l'eau, un fonds d'investissement hydraulique agricole sera abondé à hauteur de 30 millions d'euros par an pour permettre de remettre en service les retenues existantes et développer de nouveaux projets. « *Les nouvelles retenues devront être inscrites dans des projets de territoires concertés, fondées sur des projections scientifiques, a noté le président. Elles devront permettre plusieurs usages, par exemple accueillir des panneaux solaires posés sur l'eau.* » Par ailleurs, interpellé sur le projet de mégabassine à Saint Soline, Emmanuel Macron indique qu'« *il s'agit d'un projet dont nous avons besoin.* »

Une gouvernance revue d'ici 2027

Le plan prévoit que d'ici 2027, chaque sous-bassin versant soit doté d'une instance de dialogue (Cle) et d'un projet de territoire organisant le partage de la ressource.

Par ailleurs, le conseil économique social et environnementale (Cese) sera saisi d'une mission sur la tarification progressive de l'eau. « *Nous souhaitons que la tarification progressive et responsabilisante soit généralisée, a indiqué le président. Que les premiers mètres cubes d'eau dont nous avons besoin au quotidien soient facturés à un prix modeste et au-delà, pour l'eau de confort, le prix augmentera.* »

Par ailleurs, le président a profité de la présentation du Plan eau pour revenir sur l'épineuse question du transfert de compétences aux collectivités. « *L'eau est une compétence décentralisée et c'est un choix judicieux, a noté Emmanuel Macron. Parfois l'intercommunalité est le bon choix, parfois non. J'ai entendu les parlementaires et les élus. Le ministère va faire*

une carte des lieux où il y a des difficultés. Nous consoliderons l'intercommunalité où c'est possible et pour les autres nous trouverons d'autres solutions de mutualisation. »

Autre point non négligeable, pour permettre d'accompagner financièrement ces mesures de rénovation des réseaux, sécurisation de la ressource et projets de réutilisation des eaux usées, le plafond de dépense des agences de l'eau sera supprimé. « *Chaque année, nous allons augmenter le budget des agences de l'eau de 500 millions par an* », a affirmé Emmanuel Macron.

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-eau-sobriete-reutilisation-eaux-usees-traitees-interconnexion-reduction-fuite-retenues-41478.php4#ntrack=cXVvdGkaWVubmV8Mzl2Nw%3D%3D\[NzA4NDaw\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-eau-sobriete-reutilisation-eaux-usees-traitees-interconnexion-reduction-fuite-retenues-41478.php4#ntrack=cXVvdGkaWVubmV8Mzl2Nw%3D%3D[NzA4NDaw])